



**GÉRER L'EAU ET L'ÉNERGIE
POUR RAFRAÎCHIR LA VILLE**

**PLANTATION DE HAIES,
L'ACTION CONTINUE !**

**PRÉVOYANCE :
NOUVELLE PERMANENCE**

LE PIÈGE MORTEL DES VITRES



n° 154 - Septembre 2026

EUPOROS SA,
LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE
DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



**INVESTISSEZ DANS
VOTRE AVENIR!**



 **EUPOROS**

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve



www.euporos.ch

IMPRESSUM



Association pour la propriété
individuelle et
pour un habitat durable
Pic-Vert Assprop Genève
20, rue Jean-Sénébier
1205 Genève
CCP 01-29971-8

COMITÉ GENÈVE

Michel Schmidt, *Président*
Alain Burri, *Vice-Président*
Fabio Dacuna, *Trésorier*
Lauren Baddeley
Lionel Dugerdil
Andreas Fabjan
Alain Gaumann
Marielena Gautrot
Christian Gottschall
Bérengère Iragne
Paul Hanna
Christina Meissner
Jean-Claude Michellod
Claude Miffon
Christophe Ogi

SECRÉTARIAT

Coralie Lachages
Linda Sémon

Organigramme complet :
geneve.assprop.ch

SECTION VAUD et autres cantons

Assprop Vaud
65, Grand'Rue – 1296 Coppet
vaud.assprop.ch

COMITÉ

Pierre Ricq, *Président*
Michel Schmidt, *Vice-Président*
Badr Berbar, *Trésorier*
Emmanuel La Roche
Yannis Eggert
Christophe Ricq
Sandra Cadei

Photo de couverture:

© AdobeStock_studio v-zwoelf

Le journal paraît 4 fois par an

Rédaction :
Christina Meissner
Impression :
Atar Roto Presse SA, Genève
Publicité :
HP media SA
Ghislaine Houter
T. 022 786 70 00
077 474 11 77
ghislaine@hpmedia.ch



SOMMAIRE

ACTUALITÉ

Comment Genève devrait-elle lutter contre les prochaines canicules sans trop dépenser d'énergie à court, moyen et long terme ?	6
Réponses du département du territoire	8
Je m'engage à mener une nouvelle politique pour rafraîchir les bâtiments	10

L'EAU

Nouvelle loi sur les eaux : ce que les propriétaires doivent savoir	11
---	----

TERRITOIRE

Seymaz-Sud : des logements maintenant, à taille humaine	12
---	----

LA PLUME ET A VOUS

Le Parc du Marais a besoin de votre soutien aujourd'hui	14
Construire et habiter dans certaines zones malgré le bruit ?	16
Initiative « Stop au black-out » ou comment saborder la transition énergétique ?	17

MAISON

Oiseaux et vitrages : éviter le massacre	18
--	----

JARDIN

Plantation d'espèces indigènes, l'action continue !	20
Un voisin trop proche	22

QUALITÉ DE VIE

Un harcèlement insupportable	24
------------------------------	----

PERMANENCE

Partenariat avec les Rentes Genevoises	26
Tarifs du Gaz (la suite)	27



PIC-VERT ASSPROP

rue Jean-Sénébier 20, 1205 Genève

Administration et secrétariat: le matin de 8h30 à 12h30 (sauf le vendredi)

☎ 022 810 33 20

info@assprop.ch - www.assprop.ch

Permanences téléphoniques gratuites

NOTAIRE

Pour toutes questions et conseils relatifs au domaine notarial (achat, vente, succession servitudes, etc.) un notaire est à votre disposition par téléphone les jours suivants :

- Lundi de 14h à 17h
- Jeudi de 14h à 17h

Pour obtenir les coordonnées du notaire de notre permanence **merci de prendre contact avec notre secrétariat**

FISCALITÉ

Pour tous conseils fiscaux privés
DF Conseils Fiduciaire SA

Le vendredi de 14h à 16h

☎ 022 345 03 00

Email : fiscal@assprop.ch

JURIDIQUE

Pour toutes questions sur les droits de la propriété et sur l'aménagement du territoire.

Lundi et mercredi de 14h à 17h

☎ 022 592 52 70

Email : juridique@assprop.ch

ASSURANCES

Tous les jours 24h/24

☎ 022 338 03 10

Fax : 022 810 33 21

Email : info@lemanrisco.com

Web : www.lemanrisco.com

ARCHITECTE/ÉNERGIE

Pour tous conseils sur les aspects liés à la construction et à l'énergie du bâtiment, audit énergétique, rénovations ou solutions d'isolation, subventions, autorisations. Pour les cas plus complexes, mandats et expertises sur place à tarifs privilégiés.

Le lundi de 10h à 12h

☎ 022 777 16 18

Email : ogi@eco-logique.ch

Web : www.eco-logique.ch



Michel Schmidt
Président Pic-Vert
Assprop Genève



Comme vous pourrez le lire aux pages 12 et 13, la votation sur le projet Seymaz Sud va se tenir le 29 novembre prochain.

Pour rappel, l'enjeu de cette votation est double. Tout d'abord permettre une modification de zone non pas en zone de développement, comme c'est systématiquement le cas dans le Canton de Genève pour la création de logements, avec tous les inconvénients que cette zone entraîne pour les propriétaires des parcelles concernées, mais en zone ordinaire, laissant plus de flexibilité sur les options de constructions et sur les prix de vente. Ensuite, permettre aux propriétaires des parcelles concernées de pouvoir collaborer activement avec le Canton pour le développement de leur quartier au lieu de se voir imposer ce développement.

Cette votation est donc très importante pour les membres de notre association, étant donné qu'elle leur permettrait tout simplement de reprendre le destin de leur quartier en main.

Pour cette raison, notre association appuie la loi 13539 et vous recommande à toutes et tous de vous mobiliser pour voter OUI à cette loi.

Vous lirez également que ce numéro du journal se concentre une nouvelle fois sur les défis auxquels nous devons faire face en termes de transition énergétique et préservation de notre biodiversité.

Le Canton est en pleine réflexion sur ce sujet, suite aux nouvelles canicules que nous avons connues cet

été. Un pragmatisme semble se dégager des dernières prises de position de certains de ses représentants qui se rendent certainement compte que la politique du « tout ou rien » doit céder le pas à des solutions cohérentes.

Dans ce contexte, la zone villas est encore trop souvent abordée sous l'angle de sa densification pour répondre à la crise du logement, sans considérer suffisamment que sa biodiversité devrait plutôt être préservée ou même que la destruction de ses habitations existantes pour leur substituer des immeubles et une imperméabilisation du sol contribuera à accentuer les émissions de CO₂ en valeur absolue, mais aussi la chaleur ambiante, accentuant les phénomènes de canicule.

Cela étant, il est plus que choquant que certains représentants politiques osent soutenir que la densification doit s'accroître en zone villas pour atteindre les objectifs environnementaux que le Canton s'est fixés. Cela ne fait aucun sens et dessert plutôt la crédibilité de ces personnes !

En effet, c'est exactement le contraire qu'il faudrait faire. Moins construire, préserver la biodiversité et rénover le bâti existant est la seule solution pour atteindre ces objectifs.

Il est aussi contradictoire de vouloir planter massivement de nouveaux arbres dans les secteurs urbains, tout en laissant disparaître en zone villas et en zone de développement de nombreux arbres adultes et des

 **Gindraux
Fenêtres**

100% suisse
Fabrication et pose par nos soins



Votre Fenêtrier® suisse depuis 1907

Route des Jeunes 41 – 1227 Carouge – geneve@gindraux.ch – 022 555 26 40

gindraux.ch

jardins qui remplissent déjà pleinement leur fonction écologique.

La meilleure compensation reste souvent ce que l'on n'a pas détruit...

L'enjeu des prochaines années sera donc de trouver un équilibre intelligent entre les différents intérêts qui s'exercent sur notre territoire. La protection de la zone villas ne doit pas être comprise comme un refus de toute évolution. Elle doit être la défense d'une évolution qualitative, respectueuse des caractéristiques des quartiers et de leur patrimoine naturel. Il faut avoir le courage politique de le dire enfin.

Cela suppose notamment de conserver suffisamment de pleine terre, de préserver autant que possible les grands arbres existants, de

maintenir des continuités végétales entre les parcelles et d'éviter une imperméabilisation excessive des sols. Cela suppose également de repenser certains aménagements qui paraissaient autrefois anodins : clôtures infranchissables pour la petite faune, éclairage nocturne permanent, jardins entièrement minéralisés ou végétation composée exclusivement d'espèces exotiques.

La préservation de la biodiversité commence souvent par des gestes très simples et c'est pour cette raison que notre association reste très attachée à l'action de plantation de haies d'espèces indigènes et initie les études de biodiversité dans les quartiers de villas pour que le Canton en prenne enfin compte.

C'est précisément là que les propriétaires de villas ont un rôle essentiel à jouer alors mobilisez-vous, car finalement, seules les personnes qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie pour préserver leur patrimoine qu'il soit naturel ou bâti permettront de faire bouger les choses. ■





Comment Genève devrait-elle lutter contre les prochaines canicules sans trop dépenser d'énergie à court, moyen et long terme?



Alain Burri, Vice-président
Pic-Vert Assprop Genève

C'est un fait inéducable, la température augmente et augmentera encore. Pas forcément de manière linéaire, mais le choc de cet été se répétera à l'avenir.

© AdobeStock. Pete Géré à l'aide de l'IA



Cette hausse de température est mortelle pour les personnes fragiles, comme nos aînés, les personnes hospitalisées ou malades. Les chiffres de la surmortalité due à la chaleur en Suisse se montent à environ 400 à 450 morts durant les étés très chauds, ce qui équivaut à environ 7 morts par jour en juillet et août!

Comment préserver des vies humaines?

Il faut trouver des solutions urgentes à court, moyen et long terme. Idéalement, au niveau des bâtiments, il faudrait d'abord isoler et protéger les pièces de la chaleur et des rayons du soleil avant d'envisager une climatisation mais cela demande des délais relativement importants de l'ordre de 2 à 3 ans lorsque tout va bien (la loi exige un concept énergétique qui sera soumis à autorisation

tout en sachant que la climatisation est interdite par défaut à Genève, puis réaliser les travaux). Si vous obtenez les autorisations nécessaires, vos soucis s'arrêteront là mais si vous êtes locataire, il faudra encore convaincre le bailleur de vous autoriser à l'installer (sans parler de la répartition des frais relatifs à cette installation) car ce dernier n'est pas obligé de l'autoriser. Cette solution est donc longue et incertaine et laisser mourir des gens (âgés et/ou malades) alors que des solutions existent est inacceptable.

Rafrâchir

Alors comment faire pour accélérer les choses, sans aggraver notre environnement?

A court terme, il y a trois solutions. La première est d'autoriser immédiatement les vrais climatiseurs

performants et labellisés (pas les portatifs monoblocs qui obligent à laisser ouverte une fenêtre pour laisser passer un tuyau et qui sont très inefficaces) à condition que les gens prennent un abonnement électrique Vital Vert (à 100% issue d'énergie renouvelable). Ainsi on permet de rafraîchir des pièces sans ajouter de CO₂ dans l'atmosphère et on promeut les énergies renouvelables locales en les finançant durablement.

La deuxième est de préserver les dernières zones villas en ville de Genève (surtout celles qui sont enclavées au milieu des immeubles), leurs jardins abaissent la température (en moyenne de 3-4 degrés) sur une distance moyenne de 200 mètres dans le quartier.

La troisième est d'arroser systématiquement tous nos parcs et espaces

verts, cela rafraîchit l'atmosphère et crée des îlots de fraîcheur bénéfiques à tous les habitants. Cette eau ne devant pas passer par une station d'épuration, elle ne coûte pas très cher en comparaison du coût d'une perte humaine. Dans le même ordre d'idée, l'installation de doubles compteurs (taxé pour l'usage domestique et partiellement détaxé pour l'usage d'arrosage) devrait être beaucoup plus raisonnable au niveau des taxes de raccordement des SIG (actuellement c'est prohibitif de le faire à moins d'arroser un parc). Notre eau venant du lac à 85%, on ne prive personne de cette ressource en arrosant et en rafraîchissant ainsi les Genevois. Ne pas le faire (comme souvent aujourd'hui) aboutit à une surmortalité des arbres et des coûts largement supérieurs en terme monétaire et d'énergie grise (il faut couper un arbre mort, le déraciner,

transporter un autre arbre qui aura été cultivé et soigné ailleurs pendant des années).

A moyen terme (car cela nécessite des travaux), il faudrait également verdir et arroser systématiquement en milieu urbain. Ce n'est pas cher comparé au bien que cela procure.

La géothermie

Autoriser le recours à la géothermie dans tout le canton de Genève. En effet la géothermie est le moyen le plus le plus performant de rafraîchir ou climatiser dans le canton de Genève. Mais actuellement entre 35% et 40% de la population (soit environ 200'000 personnes) vivant à Genève ne peut pas en bénéficier parce qu'elle se trouve sur la nappe phréatique «potable» du Genevois (Lancy, Carouge, Plan-les-Ouates, Onex, Veyrier, Troinex, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex) qui est d'ailleurs polluée aux

perchlorates depuis les années 1918-1920 (on n'en a pris conscience qu'en 2017 en testant, par hasard, les tomates d'un agriculteur qui utilisait les eaux de la nappe phréatique du Genevois pour les arroser). Bref on veut préserver des eaux polluées depuis plus de 100 ans alors que nos besoins en rafraîchissement efficace sont actuels et urgents. Il faut aussi ajouter que les PAC qui utilisent la géothermie n'ont plus besoin de glycol (un antigel toxique) pour circuler dans les forages géothermiques mais tout simplement de l'eau. On ne risque donc pas de polluer davantage une nappe qu'elle ne l'est déjà. C'est une solution à moyen terme car elle nécessite des autorisations de construire et des investissements relativement conséquents de la part des propriétaires.

Isoler aussi contre le chaud

A plus long terme, il faut isoler et protéger des rayons du soleil toutes

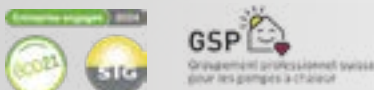
les pièces habitables ainsi que les locaux de travail. On a l'habitude d'isoler contre le froid mais il faudrait aussi isoler contre le chaud (les matériaux ne sont pas identiques) et prévoir des stores ou des volets permettant de s'abriter efficacement du soleil. Cette mesure est à plus long terme car il faut effectuer des travaux conséquents qui sont soumis, la plupart du temps, à autorisation. Cela nécessite des investissements conséquents qui sont parfois difficiles à financer pour les propriétaires âgés ou des régions peu motivées. Il faudra aussi changer les habitudes constructives, parfois récentes, et refaire des appartements traversants favorisant les courants d'air ou prévoir des balcons plus au Nord et à l'Est pour éviter le soleil brûlant en été.

Agir sans attendre

Face aux prochaines canicules, Genève doit agir sans attendre, avec

des mesures complémentaires à court, moyen et long terme. Autoriser des solutions de rafraîchissement rapide et simple à mettre en œuvre avec du courant 100% renouvelable, arroser systématiquement les espaces verts et les pieds des arbres, permettre la géothermie sur tout le canton et mieux protéger les bâtiments contre la chaleur permettront de réduire les risques pour la population. L'objectif est simple : sauver des vies tout en limitant la consommation d'énergie et l'impact sur l'environnement.

PS. N'oubliez pas, lorsque vous devrez changer votre véhicule devenu obsolète, de prendre un véhicule électrique car un véhicule à moteur thermique, c'est 75% de chaleur perdue en été et que 25% de motricité alors qu'une voiture électrique, c'est 90% de motricité et 10% de perte en chaleur. ■



**POMPE À CHALEUR
SOLAIRE THERMIQUE
PHOTOVOLTAÏQUE
GÉOTHERMIE**

**CHAUFFAGE
ASSISTANCE SA**



+41 22 338 35 25 www.chauffage-assistance.ch info@chauffage-assistance.ch



Réponses du département du territoire



Guillaume Pierrehumbert, directeur de l'Office cantonal de l'Eau (OCEau) et Philippe Royer, directeur général de l'Office cantonal de l'environnement (OCEV) nous répondent.



© Etat de Genève

Alors qu'il devient de plus en plus difficile de distinguer le vrai du faux, informer nos membres du mieux possible sans travestir la réalité est devenu plus que jamais nécessaire. Notre association entretient de bonnes relations avec les autorités cantonales. Aussi, chaque fois que l'occasion se présente, au gré des sujets ou des actualités, nous leur offrons la possibilité de répondre dans nos colonnes voire de nous proposer des sujets d'intérêt pour nos membres comme actuellement la série dédiée à l'eau. C'est dans cet esprit que nous avons transmis les réflexions de notre vice-président Alain Burri (article en page 6) aux autorités responsables de l'environnement et de l'eau pour recueillir leur avis et pour en apprendre davantage sur les démarches entreprises à leur niveau. Nous les remercions vivement pour

leurs réponses que nous vous invitons à découvrir.

En guise de préambule, nous tenons à souligner que cet article et la démarche de la personne qui l'a initié sont à saluer, comme le sont toutes les actions qui visent à rendre attentif aux enjeux climatiques et qui promeuvent des mesures en faveur de la préservation des ressources (énergie, eau, biodiversité...).

Le lien entre énergie, eau et santé est tout à fait pertinent. Les sujets ne se traitent pas indépendamment les uns des autres. L'Etat veille justement à ce que les arbitrages et les priorisations dans ces domaines soient toujours guidés par l'intérêt général. L'Etat promeut une qualité de vie durable pour toutes et tous.

Sur les solutions préconisées à court terme en lien avec l'eau

L'enjeu de préservation et de valorisation de la nature dans les espaces

construits est effectivement essentiel au bien-être et à la santé des habitantes et habitants. C'est d'autant plus vrai dans les secteurs urbains denses où l'impact des îlots de chaleur se fait davantage ressentir en raison de la forte minéralisation des lieux (béton, goudron) et dans lesquels vivent de nombreuses personnes. Cette préoccupation est au cœur des activités de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) qui vise une véritable renaturation du tissu urbain avec, par exemple, une ambitieuse stratégie d'arborisation prévoyant la plantation subventionnée de 150'000 arbres en plus en ville pour atteindre 30% de surface ombragée par la canopée sur l'ensemble de l'aire urbaine d'ici 2070 (contre environ 23% aujourd'hui).

Depuis plusieurs années, l'OCEau accorde une place centrale à cet enjeu à travers son programme de gestion de l'eau en ville ou via les travaux de remise à ciel ouvert des

cours d'eau comme c'est le cas actuellement de la Drize dans le PAV. L'expertise développée à Genève dans ces domaines est d'ailleurs régulièrement reconnue et saluée au niveau international, comme ce fut le cas une nouvelle fois il y a quelques semaines à Lyon à travers les Trophées Thierry Maytraud¹.

L'entretien des espaces verts concourt au maintien d'un capital qui est essentiel pour notre canton et dont chacune et chacun perçoit qu'il le sera encore plus à l'avenir. L'arrosage est pratiqué avec discernement pour assurer des apports d'eau au bon moment et au bon endroit, sans gaspiller cette ressource précieuse. La proximité du lac et la disponibilité de l'or bleu ne doivent pas occulter le fait qu'à Genève comme dans le reste de la Suisse, le changement climatique met la nature et en particulier nos arbres à rude épreuve. Il serait imprudent et inefficace de concevoir l'arrosage systématique et peu cher comme l'unique réponse.

La problématique est en effet nettement plus complexe.

Les pouvoirs publics veillent à appréhender cet enjeu sur la durée, en s'interrogeant par exemple sur le choix des essences les mieux adaptées, la capacité des sols à stocker l'eau et, dès lors, l'adaptation de l'arrosage en conséquence. Dans cet état d'esprit, le département du territoire (OCEau, OCAN et OCEV) copilotent ensemble la démarche « triptyque eau-sol-arbre » à l'attention de nombreux partenaires publics et privés. Nous y reviendrons dans un prochain article.

En parallèle, l'OCEau engage un travail important pour le développement des solutions d'approvisionnement

en eaux brutes, soit non traitées, pour les usages qui ne nécessitent pas forcément de l'eau potable. Il s'agit concomitamment de tenir compte de l'évolution des besoins en eau, de mieux maîtriser la ressource en fonction des usages (agricoles, parcs et jardins, nettoyage des voiries, certains usages domestiques comme les chasses d'eau par exemple...) et de réduire les coûts d'approvisionnement. Ce programme est en cours de développement.

Concernant la nappe du Genevois, il convient d'apporter quelques précisions et rappeler les orientations stratégiques du canton.

La pollution aux perchlorates a été initialement découverte dans les

épinards et n'a pas été décelée par hasard mais lors des tests sanitaires réalisés par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires sur les produits destinés à la commercialisation. À Genève, les analyses menées à la suite de leur découverte dans les épinards ont conclu à la présence de perchlorates dans l'eau de la nappe (utilisée également pour l'arrosage chez certains maraîchers). Les perchlorates peuvent être issus de plusieurs sources (par exemple, utilisation d'engrais venant du Chili, ou de sites industriels). L'origine de la pollution fait encore à ce jour l'objet d'investigations scientifiques pour en déterminer avec précision la source.

Il faut rappeler que la nappe du Genevois fournit 20% des besoins en eau potable du canton. Le fait de disposer de deux sources indépendantes pour la fourniture d'eau potable à Genève (Léman et nappe) est une chance exceptionnelle. Le contexte de la nappe du Genevois, naturellement protégée par une couverture de roches imperméables, la préserve des pollutions de surface (pollutions accidentelles, produits phytosanitaires, etc.). Cette protection naturelle doit être elle-même protégée pour éviter toute transmission d'éventuels polluants dans la nappe.

Ainsi, dans le cas particulier de la nappe du Genevois, aucune

installation qui atteint les eaux souterraines ou qui s'approche du sommet de l'aquifère n'est autorisée. Ceci vaut également pour les installations géothermiques sur nappe (pompage et rejet des eaux souterraines). Dans les autres nappes principales, l'exploitation des eaux souterraines pour la géothermie (système ouvert) est à contrario autorisée.

Plus généralement, la préservation de cette ressource, son « sauvetage » il y a plus de 45 ans avec la signature de la convention de coopération transfrontalière pour sa gestion, le lancement de la réalimentation, sa surveillance permanente, et son partage raisonnable avec l'ensemble des partenaires et des usages sont la garantie pour Genève de diversifier son approvisionnement en précieuse eau potable.

Ici comme ailleurs, l'évolution des conditions météorologiques et climatiques combinée à la sensibilité aux pollutions émergentes, invitent en effet les gestionnaires de l'eau à veiller à diversifier les ressources, à les protéger plutôt qu'à les délaisser. Il convient plus que jamais d'interconnecter les réseaux avec les voisins pour assurer un bon fonctionnement en tout temps. ■

¹ www.graie-novatech.org/Communiquer/Les_trophees

QUALITÉ ET FIABILITÉ
LE CHOIX DES GRANDES MARQUES
SERVICE APRÈS-VENTE TOUTES MARQUES





Chalut
Green Service
www.chalut-greenservice.ch

JUSSY 022 759 91 91
MIES 022 755 60 22
ACLENS 021 731 29 91



V. GUIMET FILS S.A.
☎ 022 906 05 60

Entretien des canalisations

Travaux de maçonnerie

Pompage de fosses

Inspection caméra

DEVIS GRATUIT



**24/24
Dépannage
7/7**

📍 **Chemin du Château-Bloch 15 - 1219 Le Lignon**
☎ 022 906 05 60
🌐 www.guimet.ch





Je m'engage à mener une nouvelle politique pour rafraîchir les bâtiments



© Etat de Genève

La conseillère d'Etat Delphine Bachmann, chargée du Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie, nous répond.

Les propriétaires sont régulièrement rebutés par le parcours que leur impose l'administration pour climatiser leur villa. C'est l'un des enseignements des épisodes caniculaires de cet été. Est-ce qu'on n'arrive pas aujourd'hui à la limite de l'exercice ?

Le cadre légal genevois pour l'installation d'une climatisation est effectivement exigeant. Plusieurs raisons l'expliquent. D'abord, il s'agit en partie d'une situation héritée des années 1970, marquée par des chocs pétroliers et où une politique de rigueur a été menée en matière de consommation d'énergie. De plus, l'interdiction de la climatisation a été inscrite dans la Constitution genevoise jusqu'en 2013 à la suite de l'acceptation d'une initiative populaire portée par le mouvement anti-nucléaire.

Même si les règles ont été assouplies depuis, la manière dont la climatisation est perçue et traitée sur le plan administratif à Genève reste teintée par cette période. Pour preuve, bon nombre de propriétaires pensent que la climatisation est purement et simplement interdite dans le canton. Alors que c'est totalement faux !

Surtout, il faut comprendre que l'installation d'une climatisation s'inscrit aujourd'hui dans le cadre d'une procédure d'autorisation de construire. L'Office cantonal de l'énergie (OCEN) donne son préavis, notamment pour s'assurer que les appareils qui vont être installés ne sont pas surdimensionnés, ce qui arrive encore trop régulièrement. Mais le préavis de l'OCEN n'en est qu'un parmi d'autres. Par exemple, le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) doit donner le sien sur les potentielles nuisances sonores de la future climatisation et la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) va préavis négativement si le bâtiment est classé. Et au final, c'est l'office des autorisations de construire qui autorise ou non l'installation.

Si le cadre actuel est effectivement lourd, ça ne doit pas être une fatalité. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à l'OCEN de travailler sur une optimisation de ces processus.

Quelles sont les solutions que vous proposez ?

Il faut répondre à cette problématique en deux temps. À court terme, je pense que donner davantage d'autonomie à l'OCEN dans la délivrance des autorisations lèverait une partie du problème ressenti actuellement. Pour les climatisations de faible puissance, suffisantes pour rafraîchir un appartement ou une

villa, on doit pouvoir fonctionner sur simple annonce, avec contrôle de la puissance de l'appareil par l'office. L'OCEN le fait déjà pour les petites pompes à chaleur et ça fonctionne très bien. Par ailleurs, la preuve du besoin doit être abandonnée. Les normes qui la fixent ont été établies sans tenir compte de la multiplication des pics de chaleur que nous connaissons désormais. Donner la preuve qu'on installe un appareil avec une puissance adaptée à la surface qu'on souhaite rafraîchir fait nettement plus de sens et doit remplacer la preuve du besoin.

Et puis, sur les moyen et long termes, il va falloir intégrer pleinement la problématique du rafraîchissement estival dans la politique énergétique cantonale, au même titre qu'on le fait pour le chauffage en hiver. L'enjeu est de favoriser des solutions efficaces, sobres en énergie et adaptées aux caractéristiques des bâtiments, plutôt que le recours à des équipements peu performants ou fortement consommateurs d'électricité. Le rafraîchissement est un élément qui devrait désormais obligatoirement être pris en compte lors de la construction et de la rénovation de tout bâtiment.

Il nous faut agir collectivement, rapidement, avec des solutions pragmatiques. La climatisation ne doit être ni une fin en soi, ni un tabou. Mais d'autres solutions techniques existent, plus sobres en matière énergétique et qui valorisent les rejets de chaleur générés par la production de froid. Les pompes à chaleur réversibles, par exemple, permettent d'utiliser ces rejets pour chauffer l'eau du robinet et plus largement, de couvrir les besoins en chauffage l'hiver et de rafraîchir en été. C'est sur ce type d'installations que nous

devons miser pour le long terme et là l'OCEN a l'expertise pour accompagner les porteurs de projet.

L'objectif est de développer un cadre permettant de répondre aux besoins de confort estival tout en conciliant les enjeux énergétiques, climatiques, de qualité de vie et de santé tant des propriétaires que des locataires.

Comment cela va-t-il se traduire concrètement ?

Nous avons présenté ces propositions devant la Commission consultative sur les questions énergétiques à la fin du mois d'août. L'objectif était de poser les termes du débat sur la table et de se mettre d'accord, avec l'ensemble des parties prenantes concernées (propriétaires, locataires, professionnels, milieux économiques et associatifs, formations politiques), sur la meilleure voie à suivre pour adapter notre territoire aux effets du changement climatique. Seule l'adhésion du plus grand nombre permettra de mettre en place des solutions rapidement. Face à l'urgence, il faut que chacune fasse preuve de responsabilité.

Le recours à la surproduction photovoltaïque pourrait-il lever une partie des réticences liées à la climatisation ?

Certains cantons conditionnent les installations de climatisation à une alimentation photovoltaïque. Cette option fait partie des pistes qui peuvent être examinées, tout en tenant compte des spécificités du contexte genevois. Parallèlement, Genève poursuit le développement de la production solaire au travers des mesures prévues par son Plan directeur de l'énergie. ■



Nouvelle loi sur les eaux : ce que les propriétaires doivent savoir

La nouvelle loi sur les eaux (LEaux), entrée en vigueur le 4 juillet 2026, donne un nouveau cap dans la manière dont Genève gère une de ses ressources les plus précieuses. Avec des étés plus secs, des épisodes de pollution plus fréquents et une pression croissante sur le réseau d'eau potable, notre rapport à l'eau doit être revu pour ne plus la considérer comme inépuisable. Pour les propriétaires de villas, cela signifie surtout adapter quelques habitudes pour préserver une ressource qui alimente absolument tout : les robinets, les WC, les jardins, les piscines...

Quand l'eau devient plus rare, certains usages peuvent être limités

À Genève, un seul réseau public distribue l'eau potable. En cas de pollution, de pénurie ou de sécheresse, le Conseil d'État pourra désormais restreindre certains usages pour préserver la ressource et la réserver aux besoins essentiels. Concrètement, cela peut signifier par exemple réduire l'arrosage, reporter le nettoyage des terrasses ou limiter le remplissage des piscines pendant quelques jours.

Ces gestes sont déjà utiles au quotidien : arroser tôt le matin ou tard le soir, couvrir sa piscine pour éviter l'évaporation, ou encore vérifier qu'aucun robinet ne goutte. Une petite fuite peut gaspiller plusieurs centaines de litres par jour – autant d'eau qui pourrait être utilisée ailleurs.

L'eau de pluie : une alliée pour les jardins

Avec des précipitations plus irrégulières et des sécheresses plus longues et intenses, la récupération de l'eau de pluie devient un vrai atout pour les jardins. La loi encourage sa valorisation, et plusieurs aménagements peuvent être réalisés sans autorisation ou aménagement conséquent : une cuve de récupération étanche, un bassin d'infiltration, un jardin de pluie, ou simplement des surfaces perméables qui laissent l'eau pénétrer dans le sol.

Ces solutions permettent d'arroser les plantes, de nettoyer les outils ou de rafraîchir les espaces extérieurs sans puiser dans l'eau potable. Entretien des gouttières et récupérer l'eau dès les premières pluies peut faire une vraie différence, surtout en été.



Piscines, produits d'entretien : attention aux pollutions

Les épisodes de pollution sont désormais suivis de manière systématique et publiés sur une plateforme Internet cantonale. Les propriétaires sont directement concernés : les eaux de piscine, de nettoyage ou d'usage courant peuvent contenir chlore, pesticides ou hydrocarbures. Ces eaux ne doivent jamais être évacuées dans les grilles d'eaux pluviales, qui mènent directement aux rivières ou au lac. Elles ne doivent pas non plus être déversées dans le sol.

Ces eaux d'usage ou de nettoyage doivent impérativement être envoyées dans le réseau des eaux usées, seul capable de les traiter.

D'où l'importance de veiller aux raccordements d'assainissement des eaux usées, privés comme publics.

La nouvelle législation renforce la renaturation des rives du lac et des cours d'eau, notamment pour améliorer la protection contre les crues. Le canton poursuivra ses échanges avec les propriétaires concernés afin d'aboutir à des solutions équilibrées conciliant intérêts publics et privés. ■

Office cantonal de l'eau
Département du territoire



Série consacrée à l'usage de l'eau et proposée par l'Office cantonal de l'eau (OCEAU) du canton de Genève.



N. BRIGHENTI S.A.
Votre expert en canalisations depuis 1861

Vidange | Inspection caméra | Pompes de relevage | Maçonnerie

Pompage | WC chimiques | Colonnes de chute

www.brighenti.ch
brighenti@brighenti.ch

**022 779 02 02**
**Dépannage
24/7**

Ressources utiles à consulter en ligne, sur www.ge.ch via le moteur de recherche

- Que faire en cas de pollution des eaux
- Oh mon eau
- Par ici la pluie
- Eau en ville
- Triptyque Eau Sol Arbre

Se faire accompagner par les experts de SIG éco-21-Eau :
support.ee@sig-ge.ch

Des questions complémentaires ?
Vous pouvez adresser un email à eau@etat.ge.ch



Seymaz-Sud : des logements maintenant, à taille humaine

Le 29 novembre prochain, les habitantes et habitants du canton de Genève seront appelés à se prononcer sur le projet Seymaz-Sud. Derrière ce vote, il y a une question simple : comment créer des logements dont Genève a besoin, sans renoncer à la qualité de vie, au paysage et à l'identité des quartiers ?

À Genève, de nombreuses personnes ne trouvent plus de logement adapté à leur situation. Des familles vivent dans des appartements trop petits. De jeunes adultes doivent quitter la commune où ils ont grandi. Des personnes actives travaillent ici, mais ne peuvent plus s'y loger. Des retraités se retrouvent aussi dans une impasse : leur logement ne correspond plus à leur situation, mais leurs revenus ne leur permettent pas d'en retrouver un autre.

Cet exemple d'une Genevoise le montre bien :

« Mon appartement est trop grand pour moi. Ma retraite est trop modeste pour en trouver un autre. Mon fils, qui lance aujourd'hui son activité, rencontre-lui aussi cette difficulté : avec des revenus encore instables, il ne parvient pas à trouver un logement adapté. »

Cette situation montre que le problème ne touche pas une seule catégorie de la population mais qu'il traverse les générations.

Seymaz-Sud propose une réponse concrète à cette réalité. Le projet permettrait de créer de nouveaux logements dans un secteur bien situé, proche des transports, de la gare du Ceva, des services essentiels. Mais l'enjeu n'est pas seulement de construire. L'enjeu est de construire correctement.



C'est pour cette raison que Pic-Vert soutient cette démarche. Non pas parce qu'il faudrait accepter n'importe quelle densification, ni parce qu'il faudrait transformer brutalement les quartiers existants. Au contraire : Seymaz-Sud montre qu'une autre manière de faire est possible.

Depuis le début, les habitants concernés n'ont pas simplement subi un projet décidé ailleurs mais ils ont défendu une évolution à taille humaine. Ils ont porté une vision : permettre des logements, tout en préservant le cadre de vie, le site naturel, le paysage et l'équilibre du quartier.

Le projet repose sur un cadre clair : des règles d'aménagement, un plan

localisé de quartier, des gabarits maîtrisés, une réalisation progressive et une attention portée à la Seymaz et aux espaces naturels. Il ne s'agit donc pas de construire n'importe comment, ni de créer un quartier hors d'échelle. Il s'agit d'organiser une évolution raisonnable et cela même en atteignant les densités désirées par l'Etat !

Pour Pic-Vert, c'est un point essentiel. Défendre les propriétaires, les habitants et les quartiers, ce n'est pas refuser toute évolution. C'est refuser les transformations imposées, mal préparées ou disproportionnées. À Seymaz-Sud, la démarche permet de poser des limites, d'encadrer le développement et de préserver ce qui doit l'être. Justement, en parlant de

préservation ce projet possède un autre argument : densifier la zone constructible c'est aussi protéger la zone agricole ce qui permet de préserver les paysages et les espaces de détente, et de maintenir l'équilibre écologique et la biodiversité.

Ce projet peut aussi devenir un exemple pour d'autres situations à Genève. Non pas un modèle de densification sans limite, mais une méthode : partir du terrain, écouter les habitants, fixer des règles claires et créer des logements là où cela a du sens.

Dire oui à Seymaz-Sud, ce n'est pas dire oui à une urbanisation incontrôlée. C'est soutenir une solution concrète, progressive et

encadrée, qui permet d'agir plus vite que dans les schémas habituels. En effet la construction peut être très rapide (5 à 8 ans). Pour les familles, les jeunes ménages, les personnes actives et les habitants de longue date, cela signifie une chose simple: ne pas attendre 20 ou 30 ans pour que des logements voient enfin le jour.

Le 29 novembre, votons OUI à Seymaz-Sud. Des logements maintenant et à taille humaine.

A la question: Acceptez-vous la loi 13539 pour la création d'une zone 3, d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts au lieu dit «Seymaz-Sud», situé entre l'avenue de Bel-Air et la Seymaz. Votez OUI!

Appel à témoignages

Vous êtes concerné-e par la difficulté de vous loger dans la région? Vous travaillez ici sans pouvoir y vivre? Vos enfants ne trouvent pas de logement dans la commune où ils ont grandi? Votre logement n'est plus adapté, mais vous ne parvenez pas à en trouver un autre?

Votre témoignage peut aider à rendre visible une réalité que beaucoup vivent, mais que l'on entend encore trop peu.

Dans le cadre de la campagne en faveur de Seymaz-Sud, nous récoltons des témoignages d'habitantes et d'habitants confrontés à la difficulté de se loger à Genève. Les témoignages peuvent être anonymisés si vous le souhaitez.

Pour témoigner ou en savoir plus:
<https://logementsmaintenant.ch>
info@assprop.ch ■



« Même avec deux salaires, nous loger à Genève à trois est difficile. »

Séverine et Paul,
couple avec 1 enfant

Une solution concrète est possible.
OUI au projet Seymaz-Sud
le 29 novembre 2026

Logements maintenant
à taille humaine

Épargnez pour vos enfants... et petits-enfants.

Vous souhaitez donner une longueur d'avance à vos petits enfants ?

Avec le Compte Juni'OR, transformez des grammes d'or ou d'argent en un héritage durable.



Ce n'est pas juste une épargne.
C'est un véritable coffre au trésor...
au nom de vos petits-enfants.

✓ **Compte courant en grammes d'or. Rentabilité moyenne de 9,67 % en francs suisses (basée sur un historique annuel de 18 ans).**

🔒 **Lingots suisses de 1g à 1kg – Accessibles à tous, stockés en toute sécurité en Suisse.**

📈 **Fiscalité avantageuse, stabilité et valorisation du capital.**

 **EUPOROS**



Euporos.ch – 16 ans d'expertise, 4 centres de stockage en Suisse.
Appelez dès maintenant – Ouvrez un Compte Juni'OR et bâtissez un avenir en or.

+41 22 552 1315 | www.euporos.ch



Le Parc du Marais a besoin de votre soutien aujourd'hui



Signez la pétition. Demain, il sera peut-être trop tard

Un patrimoine naturel rare

Situé au cœur du Grand-Saconnex, entre les quartiers des Avanchets et du Pommier, le Parc du Marais constitue l'un des derniers grands espaces naturels encore préservés de ce secteur de la rive droite genevoise. Facilement accessible à pied depuis ces quartiers fortement urbanisés, il offre à la population un lieu de nature, de détente et de rencontre à proximité immédiate de son lieu de vie.

À l'heure où la densification urbaine transforme rapidement le paysage genevois, ce site joue un rôle essentiel pour la biodiversité, le climat local et la qualité de vie de ses nombreux usagers. Fréquenté quotidiennement par les crèches, les familles, les promeneurs, les sportifs, les seniors et les amoureux de la nature, le Parc du Marais constitue

aujourd'hui l'un des principaux poumons verts de cette partie du canton. Tous y trouvent un environnement préservé devenu rare en zone urbaine.

Un ensemble cohérent

Bien que le site soit constitué de parcelles appartenant à deux propriétaires publics, la Commune du Grand-Saconnex et le Canton de Genève, il forme dans les faits un seul et même espace naturel. Les personnes qui le fréquentent ne connaissent pas les limites cadastrales. Les espèces animales et végétales qui y vivent non plus. C'est l'ensemble du Parc du Marais qui constitue aujourd'hui un site cohérent sur les plans écologique, paysager et social.

Les inventaires réalisés récemment dans le secteur ont mis en évidence la présence d'orchidées sauvages protégées ainsi que de nombreuses espèces d'intérêt dans les jardins et espaces

verts environnants. Ces observations confirment la richesse écologique de l'ensemble formé par le Parc du Marais et les milieux naturels qui l'entourent. Le parc joue également un rôle essentiel comme corridor écologique, permettant aux espèces de circuler entre différents espaces naturels et de maintenir des continuités devenues rares dans un territoire soumis à une forte pression urbaine.

Canicules : la nature nous protège !

Ce site participe également à l'adaptation de notre territoire face au changement climatique. Ses espaces naturels et arborisés contribuent à limiter les effets des îlots de chaleur, favorisent l'infiltration des eaux de pluie et offrent des zones de fraîcheur particulièrement précieuses lors des épisodes caniculaires qui se multiplient. Dans un canton qui cherche à s'adapter au réchauffement climatique, la préservation de tels espaces relève de l'intérêt général.

Un écosystème irremplaçable

Contrairement à un bâtiment qui peut être rénové ou remplacé, un écosystème se construit lentement. Les équilibres écologiques qui existent aujourd'hui sur le site sont le résultat de plusieurs décennies d'évolution et sont particulièrement difficiles à reconstituer lorsqu'ils sont altérés.

Un projet qui menace le Parc

Le Canton de Genève prévoit la construction d'un bâtiment public destiné à accueillir une école spécialisée au cœur du Parc du Marais. Le sujet, ici, n'est pas de remettre en cause la nécessité de disposer d'infrastructures adaptées aux besoins des élèves concernés. Il s'agit plutôt de s'interroger sur la pertinence du site choisi, alors que de nombreux citoyens, associations et élus demandent qu'une réflexion plus large soit menée sur le choix de cet emplacement.



© AHCB

Le projet ne se situe ni à l'entrée du parc, ni à sa périphérie, ni sur un terrain voisin. Il est prévu au sein même du Parc du Marais. Le débat ne porte donc pas simplement sur l'utilisation d'une parcelle appartenant au Canton mais bien sur l'avenir d'un espace naturel unique, perçu et vécu comme un tout par ses visiteurs et par la biodiversité qui y trouve refuge.

Il convient également de relever que la Commune du Grand-Saconnex a manifesté son désaccord avec l'implantation d'un bâtiment sur ce site, tandis que Pro Natura a émis un

préavis négatif concernant le projet. Les préoccupations exprimées par les citoyens sont ainsi largement partagées tant par les autorités communales que par les organisations de protection de la nature. Malgré ces prises de position défavorables et les enjeux environnementaux reconnus du site, le Canton poursuit néanmoins sa démarche.

Des transformations irréversibles

La construction d'une école sur ce site ne se limiterait pas à l'édification d'un bâtiment. Elle nécessiterait également

des accès, des cheminements, des places de stationnement, des réseaux techniques et des aménagements extérieurs. Ces interventions entraîneraient une artificialisation partielle du Parc, réduiraient certaines surfaces favorables à la faune et à la flore, modifieraient les conditions d'accueil de plusieurs espèces et affaibliraient son rôle de corridor écologique. Au-delà de ses effets sur la biodiversité, une telle implantation transformerait durablement le caractère paysager et naturel du Parc du Marais. Une fois ces transformations réalisées, il serait impossible de restituer pleinement les caractéristiques écologiques et paysagères qui font aujourd'hui sa valeur.

Des alternatives sont possibles

La question de l'implantation d'une école spécialisée mérite une analyse approfondie prenant en considération l'ensemble des critères éducatifs, sociaux, environnementaux, urbanistiques et de mobilité. Dans cette perspective, différentes localisations potentielles pourraient être examinées afin d'identifier la solution la plus adaptée aux besoins de l'établissement tout en préservant les espaces naturels de valeur.

La mobilisation considère que le Parc du Marais ne constitue pas un emplacement approprié pour accueillir une telle infrastructure. De nombreux citoyens estiment

qu'une réflexion plus large sur les sites envisageables permettrait de concilier au mieux les besoins de l'école avec les impératifs de préservation du patrimoine naturel et de qualité de vie.

Ce que demande la pétition

Une pétition citoyenne a été lancée. Les signataires demandent aux autorités cantonales et communales :

- de préserver durablement le Parc du Marais comme espace vert, naturel et accessible à la population ;
- de renoncer à toute construction d'un bâtiment sur ce site protégé ;
- d'identifier et d'étudier de manière transparente et publique des emplacements alternatifs permettant de répondre aux besoins de l'enseignement spécialisé tout en préservant ce patrimoine naturel.

Préserver aujourd'hui pour les générations futures

Pour les signataires, il s'agit de chercher une solution afin de préserver un espace naturel rare et accessible au public dans ce secteur de la rive droite genevoise.

Si vous partagez cette vision et souhaitez contribuer à la protection du Parc du Marais, nous vous invitons à signer la pétition dès aujourd'hui et à la relayer auprès de votre entourage. ■

Pierre-Alain Regali
Président AHCB
www.bonvent.ch

Signez la pétition

La pétition peut être signée en ligne sur le site de l'Association des Habitants du Chemin de Bonvent (AHCB) : www.bonvent.ch. La collecte des signatures se poursuivra jusqu'au 15 octobre 2026.

Chaque signature renforce la voix de celles et ceux qui souhaitent préserver ce lieu précieux pour les générations actuelles et futures.





Construire et habiter dans certaines zones malgré le bruit ?



Jean-François Bouvier
Président de l'Association
des Intérêts de Vernier
Village (AIVV)

Depuis le 1^{er} avril 2026 la révision partielle de la Loi sur la protection de l'Environnement (LPE) et celle de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) est entrée en vigueur.

Si le but est de faciliter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, la base légale permettra des réalisations immobilières à certaines conditions, dans des zones inconstructibles à ce jour pour cause de bruit excessif. Il suffira entre autres que les valeurs **limites** de bruit soient respectées ou que des mesures de protection soient prévues.

Dépassement des valeurs limites dorénavant autorisées

Si les valeurs limites de bruit sont dépassées, les communes pourront autoriser des constructions à condition qu'il y ait une ventilation **contrôlée** des pièces d'habitations alors que la Loi sur cantonale sur l'énergie interdit les systèmes de refroidissement. L'Article 22, al 3 de la LPE autorise même des dérogations au bruit aérien dans des secteurs pour lesquels les valeurs limites sont dépassées pour des « grands lotissements », sans en



© AdobeStock_mitfoto

donner la définition. L'Art 31, al 2 précise les conditions mentionnées à l'Art 22.

Qualité de vie et santé péjorées

L'OPB révisée va à l'encontre des Lois cantonales en particulier celles relatives à la santé puisqu'à son Art 4, al 1 il est écrit: « L'Etat et les communes tiennent compte de la santé dans la définition et la réalisation de leurs tâches et soutiennent l'aménagement de conditions de vie favorables à la santé ». On peut évidemment construire des logements parfaitement insonorisés pour autant que l'on n'ouvre pas les fenêtres et que l'on ne se tienne pas sur son balcon ou dans son jardin !

Dans la loi révisée, la notion de « calme à chaque fenêtre » est remplacée par « **calme à une seule fenêtre d'une pièce d'habitation** » ; c'est une très nette régression de la protection contre le bruit subi par les habitants dans les zones concernées puisque les autres pièces du logement n'ont pas besoin d'être « calmes ».

Vivre dans un « bocal » parfaitement insonorisé ne représente pas forcément une perspective de vie très enviable n'en déplaise aux promoteurs et à certains politiciens. Cette révision autorise de fait des constructions là où cela était interdit jusqu'à ce jour et à juste titre, à cause du bruit.

Parallèlement à cette « évolution néfaste » de la protection des habitants contre les nuisances sonores, celles provenant des avions est de loin la plus gênante. L'aéroport qui est l'infrastructure qui génère le plus

de bruit diurne et nocturne dans le canton, 365 jours / an, sera protégé quant à la diminution des ses émissions sonores puisque ses horaires vont être figés par la révision de la Loi sur l'Aviation. Autrement dit, on autorise les habitations dans des zones dont les normes de bruit sont dépassées et on n'oblige pas l'infrastructure qui émet le plus de bruit à assainir sa situation. Ainsi va la politique lorsqu'elle fait preuve de myopie et privilégie une certaine économie au détriment de l'environnement et de la santé... ■



AMBROSIO S.A.

POMPES À CHALEUR - PANNEAUX SOLAIRES
THERMIQUES ET PHOTOVOLTAÏQUES
INSTALLATIONS & ENTRETIEN CHAUFFAGE TOUTES ÉNERGIES
DÉTARTRAGE DE BOUILLEURS
DÉSEMBOUAGE RADIATEURS & CHAUFFAGE AU SOL

2, route de Jussy - 1225 Chêne-Bourg | www.ambrosiosa.ch
Tél : 022 349 85 77 | Fax : 022 349 46 28 | Email : info@ambrosiosa.ch

Initiative « Stop au black-out » ou comment saborder la transition énergétique ?



Alain Gaumann
Membre du Comité Pic-Vert
Assprop Genève

L'initiative « Stop au black-out », lancée par le Club Energie Suisse, a relancé le débat sur l'avenir du nucléaire en Suisse. En réaction, le Conseil fédéral a proposé de supprimer de la loi l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires, introduite dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050. Le peuple suisse devra se prononcer en février 2027.

Après un débat très disputé, le Parlement a décidé de maintenir ouverte la possibilité de construire de nouvelles centrales. Cette décision marque un changement fondamental par rapport à la politique énergétique adoptée en votation populaire en 2017, qui prévoyait une sortie progressive du nucléaire et donnait la priorité aux énergies renouvelables.

Cette évolution suscite de fortes critiques. Plus de 16'000 personnes ont signé un appel demandant aux élus de préserver l'interdiction de nouvelles centrales. Les opposants estiment qu'un retour au nucléaire serait coûteux et risqué et pourrait ralentir la transition énergétique.



Trois arguments sont principalement avancés. Premièrement, le coût d'une nouvelle centrale pourrait atteindre au moins 25 milliards de francs, alors que les énergies renouvelables peuvent être développées plus rapidement et à moindre coût. Deuxièmement, le nucléaire ne supprimerait pas la dépendance extérieure de la Suisse puisque l'uranium doit être importé, notamment de Russie et du Kazakhstan. Le solaire, l'hydraulique et l'éolien reposent davantage sur des ressources locales. Enfin, restent les risques d'accidents, la sécurité des installations en période de conflit et le stockage définitif des déchets radioactifs toujours pas résolus.

Selon la Fondation suisse de l'énergie (SES), le retour du nucléaire pourrait même compromettre la transition énergétique. Les nouvelles centrales, longues à planifier, très coûteuses et

souvent sujettes à des dépassements de budget, mobiliseraient des capitaux importants pendant plusieurs décennies. Elles pourraient ainsi entrer en concurrence avec le développement des énergies renouvelables, plus rapides à mettre en œuvre et favorisant un système énergétique décentralisé et flexible.

Le débat pose donc un choix stratégique : poursuivre une transition énergétique fondée principalement sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables, ou un retour au nucléaire sachant que rien ne pourra se faire avant 25-30 ans, donc inutile à court et moyen terme.

Un référendum annoncé

Le Parlement a maintenu la possibilité de construire de nouvelles centrales, au nom de la sécurité d'approvisionnement. L'Association

des entreprises électriques suisses (AES) estime toutefois que les énergies renouvelables doivent rester fortement prioritaires sachant que l'investissement dans le nucléaire n'est pas viable économiquement sans aide massive de l'Etat.

Les organisations de protection de l'environnement ont lancé un référendum contre la suppression de l'interdiction de la construction de nouvelles centrale, qu'elles considèrent comme un retour en arrière menaçant la transition énergétique. Elles défendent un développement accéléré du solaire et des autres renouvelables plutôt que des investissements massifs dans le nucléaire. ■

**Pour soutenir
le référendum :
délai 8 octobre 2026
www.stop-nucleaire.ch**



Oiseaux et vitrages : éviter le massacre



Viviane Scaramiglia
Journaliste

Trop de volatiles se cognent aux vitres des maisons et meurent. Conscients de ce constat impressionnant, nous sommes de plus en plus nombreux à adopter les mesures qui s'imposent, grâce à l'alarme lancée par les défenseurs de la nature et aux progrès de la recherche industrielle du verre.

La réalité est consternante : chaque année, l'Allemagne recense 100 à 115 millions d'oiseaux victimes d'impacts contre des vitres ou des façades vitrées. Soit environ 5% de tous les volatiles du pays. Les collisions constituent ainsi l'une des causes majeures de mortalité aviaire d'origine humaine. Presque toutes les espèces d'oiseaux sont concernées, y compris des espèces rares et menacées. Un drame pour la biodiversité. Et, selon la Station ornithologique suisse, la situation n'est guère plus réjouissante chez nous.

Le verre, piège mortel

Les oiseaux ne sont pas préparés à identifier les obstacles invisibles, tels que les vitrages qui constituent une triple source de danger. La transparence que le volatile croit pouvoir traverser. Les reflets dans la vitre du ciel, d'arbres ou de buissons qui donnent l'illusion d'un prolongement de la nature. Et l'éclairage : les lumières qui brillent à travers les vitres attirent les oiseaux migrants la nuit et les déroutent. Face



© C. Meissner

à ces situations, les oiseaux lancés en plein vol ou effrayés n'ont pas le temps de freiner.

Il n'est plus possible d'imaginer aujourd'hui un monde sans vitres, tant elles sont indissociables de notre style de vie et des modes constructifs de l'architecture contemporaine. On pense aux risques liés à l'accumulation de surfaces vitrées de l'enveloppe du bâti, mais aussi aux garde-corps, aux angles vitrés, aux vitrages des jardins d'hiver, aux parois anti-bruit, aux parois coupevent des ponts, passerelles et abris bus. Des solutions peuvent être apportées par l'usage de matériaux alternatifs, tels des verres moins réfléchissants, du verre structuré mat, du verre nervuré ou des lamelles de protection solaire. Dans les habitats existants, des mesures simples sont aussi tout à fait possibles pour que le verre ne fasse plus de victimes.

La protection commence chez soi

La collaboration entre industrie du verre et ornithologie porte ses fruits en matière de protection des oiseaux. La tendance est clairement de développer des systèmes de marquages sur les vitrages, de plus en plus efficaces, élégants, discrets et quasi invisibles. Grâce à la recherche et aux développements techniques, ce domaine en plein essor dispose désormais de marquages testés et éprouvés.

Connues, les grandes silhouettes autocollantes de rapaces sont déconseillées, les oiseaux continuent de s'écraser contre les vitres en tentant de passer entre les figurines. Un marquage éprouvé doit couvrir l'ensemble de la surface, selon les règles d'espacement des motifs compris entre 5 et 15 cm. De jolis stickers ou des motifs à la

craie liquide sont accessibles à tous. Mais le défi anticollision durable qui brise l'effet miroir et la transparence privilégiée toutefois la pose de lignes ou de points laissant passer la lumière tout en assurant le maintien d'une vue parfaite sur l'extérieur. Appliqués sur la face externe, ces films adhésifs hautement réfléchissants sont invisibles de l'intérieur. Les fins motifs sont brillants à l'extérieur et totalement neutres à l'intérieur.

Des films ultra performants

Ces films adhésifs allient la protection de la faune à des performances techniques sur les vitres. Certains procurent également une protection solaire, rejettent 99% des rayons UV, évitent l'éblouissement et les reflets gênants. Ils renforcent aussi la sécurité du vitrage en évitant la dispersion des

bris de verre en cas de choc. « A 90%, la clientèle privée, propriétaire d'une maison individuelle, demande aujourd'hui la combinaison de l'effet anti chaleur à la protection des oiseaux », indique JP Schweizer SA, entreprise sise à Genève et leader suisse dans la réalisation, l'installation et la distribution de films pour vitrages à haute performance. « Ces dernières années, nous constatons un intérêt grandissant du public pour la protection des oiseaux. C'est très réjouissant. »

Par ailleurs, en limitant l'apport thermique du soleil, les films proposés

augmentent l'efficacité du système de ventilation et réduisent les coûts énergétiques. De même, les films, qui répondent aux normes européennes et internationales les plus strictes, augmentent l'isolation des fenêtres, réduisant ainsi les dépenses de chauffage.

Qu'il s'agisse d'une véranda, d'un garde-corps, d'un espace vitré fermé que d'un côté ou d'une séparation de balcon qui cumulent le danger sur les deux faces, il est utile de prendre conseil sur le type de marquage le plus adapté à votre installation, grande baie vitrée, fenêtre standard ou véranda. ■

A consulter:

Station ornithologique suisse, Sempach, www.vogelwarte.ch
www.vogelwarte.ch/fr/conseils/oiseaux-et-verre-eviter-les-collisions

BirdLife, www.birdlife.ch

Brochure « Les oiseaux, le verre et la lumière dans la construction » :
www.birdlife.ch/fr/content/les-oiseaux-le-verre-et-la-lumiere-dans-la-construction

JP Schweizer, Genève, www.jpschweizer.com

Vitrierie, spécialiste de films adhésifs haute performance pour vitres

SeenAG: spécialiste saint-gallois d'une architecture respectueuse des oiseaux, grands projets, résidences neuves et rénovations. Les éléments de marquage SEEN sont distribués par des organismes de protection de la nature comme BirdLife Suisse.

Incitations politiques

A **Genève**, la députée Christina Meissner, dépose en 2025 la Question écrite urgente QUE 2264 « Collisions oiseaux contre vitres: action? » Elle demande un état des lieux des mesures concrètes entreprises par le canton; exige des actions fermes concernant le marquage des vitres sur les infrastructures publiques et demande de généraliser ces bonnes pratiques aux nouvelles constructions.

Cette QUE fait suite à la Pétition P 2165 et son rapport P 2165-B. Cette pétition, lancée en 2023 par l'Association CONVIVE militait pour la sauvegarde des oiseaux par un marquage efficace des parois vitrées des installations publiques proches de zones de verdure.

A la suite de ces textes, l'administration cantonale informait qu'un référentiel regroupant l'ensemble des recommandations et exigences cantonales relatives à la nature, dont celles concernant les vitrages et l'avifaune, serait mis à disposition des professionnels de l'environnement et de la planification – publics et privés – à la fin 2026.

Notons que le Parlement du canton de **Zurich** a récemment introduit dans sa loi sur l'aménagement du territoire et des constructions des dispositions pour limiter les collisions avec les oiseaux, imposant des mesures aux maîtres d'ouvrage, là où c'est possible et économiquement viable.

En mai 2026, dans le canton de **Vaud**, la motion du député Alberto Mocchi demandant un train de mesures a été transformée en postulat adopté par le Grand Conseil.



© AdobeStock_Carolyn LagattutaStocksy



© AdobeStock_Astrid Gast



R. MAZZOLI
STAFF - PLAFONDS - PLÂTRERIE - CLOISONS MOBILES

R. MAZZOLI SA | Ch. de la Mousse 135 | CH-1226 Thônex - Genève
T. 022 348 39 64
www.mazzoli.ch



Plantation d'espèces indigènes, l'action continue !



Christina Meissner, Députée
Membre du comité Pic-Vert
Assprop Genève

En 2012, l'association Pic-Vert initiait l'action de plantation de haies d'espèces indigènes. Une douzaine de propriétaires se lançait. Depuis, 150 propriétaires de villas (147) ont participé et cinq kilomètres et demi (5'449 mètres linéaires) de telles haies ont été plantés.

Puis, en 2025, le canton a tenu à revoir les conditions d'octroi pour accorder son aide financière. Les directives sont devenues complexes et les exigences quant à la manière de faire ont augmenté tant pour notre arboriculteur paysagiste que pour les propriétaires.

Autant de propriétaires se sont annoncés partants, autant de visites sur place ont eu lieu et autant de devis ont été dressés à leur suite mais aucun propriétaire ne les a signés. On vous passe les détails car au final, seul le résultat compte et ce dernier a été : beaucoup de temps perdu et zéro haie plantée.

Il faut dire que la convention liant le propriétaire avait pris de l'embonpoint au contraire des subventions réduites à moins de 20%...

Pour nos membres qui ne sont pas de riches propriétaires, s'engager pour un arrachage de haie de lauriers ou de thuyas suivi d'une nouvelle plantation auxquels il faut rajouter toutes



les mesures d'accompagnement, représente un montant conséquent qui oscille entre dix et vingt mille francs. A ce prix, la subvention octroyée n'était plus incitative.

Alors que chaque haie plantée depuis 2012 a contribué à augmenter le nombre d'espèces indigènes, la biodiversité locale et certainement la part d'ombre et de fraîcheur dont on a plus que jamais besoin, on peut réellement s'interroger sur l'intérêt cantonal d'avoir complexifié les règles.

Avant que le découragement ne gagne totalement notre arboriculteur paysagiste et que nous ne mettions fin à cette magnifique action, nous avons alerté le canton et pris le temps d'une discussion franche et globale.

Cette discussion a été profitable, nos arguments ont convaincu le canton. Les exigences de taille, de rangée et de composition en espèces ont été assouplies et la subvention a été revue à la hausse.

Compter 100 et 130 francs par mètre linéaire pour l'arrachage/dessouchage, plantation et entretien. Ces prix s'entendent pour une haie plantée sur un ou deux rangs.

Ainsi, nous vous invitons à vous engager pour planter des haies pleines de vie et à remplir le formulaire ci-contre ou le faire en ligne sur notre site Internet. Notre arboriculteur paysagiste prendra alors contact avec vous pour vous informer et vous conseiller de manière personnalisée. ■

Action plantation, formulaire d'inscription

Coupon à renvoyer avant le **30 octobre 2026** à Pic-Vert Assprop Genève, 20, rue Jean-Sénébier, 1205 Genève

Je désire participer à l'action de plantation d'arbres et de haies d'espèces indigènes.

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune et code postal :

Tél : Email :

Longueur / largeur de la haie à planter (mètres) :

S'agit-il d'un projet auquel participent plusieurs propriétaires (plantation d'une haie en limite de parcelle par exemple)?

Si oui combien?

La plantation d'un ou plusieurs arbres est-elle prévue? Si oui, précisez le nombre:

Le formulaire d'inscription est également disponible sur notre site Internet
<https://geneve.assprop.ch/formulaires-utiles>



Et si vous décidiez aujourd'hui de l'avenir énergétique de votre maison ?

SIG et ses partenaires vous accompagnent
pour améliorer l'efficacité énergétique
de votre maison et maîtriser vos dépenses.



www.sig-ge.ch/villa
0844 800 808





Un voisin trop proche

Haies, palissades et brise-vue : la demande bat son plein dans les quartiers résidentiels. En cause : la densification, qui rapproche parfois les maisons à 5 mètres les unes des autres.

Les propriétaires suisses aiment se préserver du regard de leurs voisins.

L'époque des « villages sans frontières », où les enfants couraient librement d'un jardin à l'autre, semble aujourd'hui bien révolue. À Fribourg comme ailleurs, les villas s'alignent désormais comme autant de petites forteresses, soigneusement dissimulées derrière des haies, des palissades ou des clôtures.

Un phénomène particulièrement visible dans la région bulloise, où les quartiers flambant neufs sortent de terre par dizaines depuis quelques années. Il suffit de s'y promener quelques minutes pour capter la rancœur des anciens résidents, qui accusent les nouveaux arrivants de s'enfermer et de « tuer l'esprit villa-geois » qui régnait autrefois.

« Avant, on se connaissait tous. Il y avait bien quelques portails, mais on passait facilement d'une propriété à l'autre, les relations entre voisins étaient plus proches et spontanées. Aujourd'hui, chacun vit barricadé chez soi, bien à l'abri derrière ses clôtures », regrette Josiane, 78 ans, citoyenne de Riaz.

La retraitée a vu son village passer de 1600 à près de 3000 habitants en un petit quart de siècle (+78%). Un boom démographique qui a redessiné le paysage et morcelé les terrains d'autrefois.

Rétrécissement des parcelles

Reflet d'un repli individualiste ? Perte des liens sociaux ? Ou simple besoin de marquer les limites de son chez-soi ?



© belahoché-Fotolia.com

En réalité, la « fortification » des quartiers résidentiels s'expliquerait surtout par l'importante réduction de la taille des parcelles. Fini le temps des terrains de 1500 m² où une villa trônait au milieu d'un grand tapis vert.

« Aujourd'hui, dans la région de Bulle, les bâtiments sont parfois séparés de seulement 5 mètres », illustre Thomas Berger, codirecteur de l'entreprise Gachoud Paysage

SA. Quand le vis-à-vis est si proche, « les gens recherchent avant tout de l'intimité », en particulier les propriétaires de piscine, qui veulent pouvoir se baigner à l'abri des regards.

Résultat : la demande pour les brise-vue s'est envolée ces dernières années. « On n'en vend pas tous les jours mais presque, confie le paysagiste. Surtout pour séparer les terrasses des maisons mitoyennes. »



© AdobeStock - Jumpel

Ras-le-bol de l'entretien

C'est sur ce créneau que surfent les entreprises spécialisées dans la pose de clôtures, à l'image de Zaunteam. Car la taille des haies devient une corvée dont les nouveaux propriétaires ne veulent plus. « Neuf clients sur dix cherchent à se débarrasser de leur haie végétale. Ils en ont marre de l'entretenir et veulent se simplifier la vie », observe Franz Salzmann, vendeur à la succursale de Laupen (BE), à la frontière fribourgeoise.

Palissades, clôtures, brise-vue... Idéal pour marquer sa propriété, résoudre un petit conflit de voisinage ou simplement empêcher que le chien du quartier ne vienne faire ses besoins sur son gazon.

La plupart des modèles vendus atteignent entre 1,80 et 2 mètres de haut, bien au-delà de la limite légale de 1,20 mètre sans autorisation – détail que certains propriétaires préfèrent ignorer. « C'est un marché très porteur. L'âge d'or a été la pandémie, lorsque les gens ont cherché



© C. Meissner

à réaménager leur jardin », explique le spécialiste. Depuis, la demande est « stable ».

Plantées massivement depuis les années 80, les haies de thuyas et de laurelles sont aujourd'hui perçues comme nuisibles.

Ces dernières années ont aussi été marquées par une prise de conscience écologique. Longtemps symbole incontournable des quartiers de villas, le thuya est désormais tombé en disgrâce. Ce « béton vert » est désormais jugé nuisible pour la biodiversité, car il acidifie les sols et crée des déserts biologiques qui font fuir insectes et oiseaux. Le hit du moment ? Le photinia, cousin de l'envahissante laurelle, très apprécié pour son feuillage persistant et les nuances rouge vif que prennent ses jeunes pousses au printemps, indique Thomas Berger.

Un problème invisible pour les communes

Interrogez les élus locaux, et le refrain est unanime : non, les

propriétaires fribourgeois ne cherchent pas à transformer leurs villas en citadelles. Et non, il n'est pas constaté de hausse significative des conflits de voisinage ces dernières années.

Que ce soit à Semsales, Romont ou Châtel-Saint-Denis, les autorités n'enregistrent que de rares demandes pour dépasser la hauteur réglementaire de 1,20 mètre. Une requête « que nous rejetons quasi systématiquement afin de préserver l'harmonie du paysage », précise Fabrice Corbat, édile romontois chargé des Constructions.

Même si, de l'aveu de son homologue Rodolphe Pilloud (Châtel-Saint-Denis), il n'est « pas exclu » que certains aménagements se fassent dans le dos de la Commune.

Les Suisses aiment leur pré carré

Pour l'architecte paysagiste fribourgeois Philippe Troyon, de l'atelier Dessine-moi un jardin, ce besoin de matérialiser les limites de sa parcelle relève presque de la « seconde

nature » chez les Helvètes : « En Suisse, dès qu'on devient propriétaire, le réflexe est immédiat : on veut marquer notre territoire. » Que voulez-vous, loin de ce qui se pratique dans certaines villes du Nord, « nous sommes un peuple d'assurances et de haies ».

Même au sein des nouveaux éco-quartiers prisés par les « bobos », l'aménagement d'espaces collectifs peine à s'imposer. « Mobiliser un voisinage autour d'un grand parc

partagé reste laborieux », regrette le spécialiste. Érodés par de longues négociations, les projets visant à améliorer le vivre-ensemble accouchent souvent d'une souris : « On finit avec une simple balançoire et un toboggan dans un coin. »

D'autant que de nombreuses rues sont désormais dessinées en « arêtes de poisson », encourageant le « chacun chez soi ». Et rares sont les parcelles laissées libres par les promoteurs : « Ils préfèrent vendre et optimiser chaque mètre carré de terrain disponible plutôt que de garder une surface qui permettrait de créer un espace commun », soupire Philippe Troyon.

À l'entendre, la multiplication des palissades relève davantage de l'atrophie des parcelles que d'un pur réflexe individualiste : « En soi, le désir de se protéger des regards n'a rien de nouveau. » Seulement, lorsque les terrains étaient plus vastes, « il suffisait de planter quelques arbres fruitiers pour dissimuler la maison adjacente ». Aujourd'hui, quand la maison se retrouve cernée de tous les côtés, le cloisonnement devient presque inévitable.

Article de Thibault Nieuwe Weme paru dans la Tribune de Genève du 16 août 2026 ■



L'énergie, au bon moment

Essence, Diesel,
Mazouts de qualité supérieure **NEOFLAM**



shop.varoenergy.ch – 0800 63 63 52

VAROPrem



Un harcèlement insupportable



Christina Meissner, Députée
Membre du comité Pic-Vert
Assprop Genève

Dans mon quartier, on peut aisément deviner l'époque de construction à la taille de la parcelle qui entoure les maisons. Au fil du temps, elle s'est réduite comme peau de chagrin, l'imperméabilisation du sol et sa cohorte de conséquences ont fini par réveiller les consciences. Aujourd'hui, la loi exige pour tout nouveau projet un 50% de pleine terre. Le corollaire, c'est qu'on construit en hauteur et que la substance même de la zone villas disparaît.

J'ai la chance d'être propriétaire d'une habitation dont on devine facilement qu'elle date du début du vingtième siècle. La parcelle est vaste, des arbres centenaires y prospèrent, les étangs et les haies grouillent de vie. C'est un havre pour la biodiversité mais aussi une aubaine pour les promoteurs. Ils ne se gênent pas pour m'envoyer chaque semaine (!) des courriers, voire m'interpeller directement dans mon jardin qu'on aperçoit aisément depuis le chemin. Je suis la cible d'un harcèlement insupportable. Après avoir tout fait pour ouvrir mon jardin à la biodiversité, je ne vais certainement pas me barricader derrière des clôtures opaques ou des murs infranchissables et encore moins déménager pour finir ma vie dans un bloc en béton. La valeur que j'accorde à la biodiversité qui m'entoure est infinie et ma qualité de vie ne s'achète pas à coup de millions. ■



Quand les vertes collines seront couvertes de mats et que le loup ne chantera plus, quelle félicité vous apportera l'argent que vous aurez payé pour acheter notre terre? Quand le dernier arbre sera mort, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson pêché, alors vous réaliserez que vous ne pourrez pas manger l'argent.

Chief Seattle

3 Images de l'évolution du quartier:

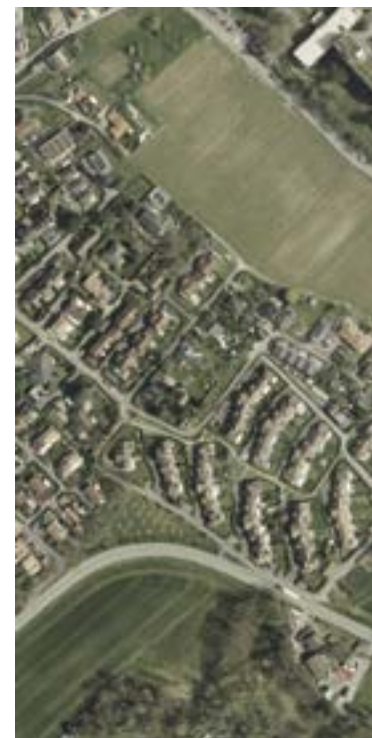
1969 – Source SITG



2005 – Source SITG



2026 – Source SITG





MUSÉE
MILITAIRE
GENEVOIS



Journées portes ouvertes

Les fortins de la Versoix

Samedi 26 et dimanche 27 septembre 2026



Venez découvrir les fortins en famille !

*Visites / Stands / Animations / Reconstitutions
Sentier didactique / Escape game / Véhicules anciens*



Ouvert à tous - gratuit !

Programme sur : www.museemilitaire.ch



Partenariat avec les Rentes Genevoises

Les Rentes Genevoises sont ravies d'annoncer leur partenariat avec Pic-Vert Assprop Genève!

Fondées en 1849 par James Fazy, les Rentes Genevoises avaient initialement pour vocation de financer le séjour des pensionnaires de la maison de retraite du Petit-Saconnex. Fidèles aux principes de responsabilité sociale qui ont guidé leur création, elles accompagnent depuis plus de 175 ans les Genevoises et les Genevois désirant se garantir une retraite sereine, par le biais d'une sécurisation de leur patrimoine.

Grâce à notre statut d'assurance cantonale de droit public à but social, nous n'avons aucun actionnaire à rémunérer. La performance des Rentes Genevoises est ainsi intégralement mise au service des assurés, par la constitution de réserves, le versement de compléments d'excédents ou une revalorisation liée à l'inflation.

Nos solutions

Spécialistes de la rente viagère, qui garantit un revenu à vie, nous proposons des solutions de 3^e pilier A et de 3^e pilier B offrant de nombreux avantages fiscaux. Vous pouvez aussi nous confier vos avoirs de libre passage et bénéficier d'un taux d'intérêt fixe, à l'abri des fluctuations économiques et boursières. Notre gestion financière, prudente et orientée vers la performance à long terme, repose sur une stratégie d'investissement solide, diversifiée et conforme à des critères ESG.

Nos valeurs

Pour nous, protéger demain se traduit par des actions et des engagements concrets, dans l'intérêt de nos assurés. Propriétaires de



près de 1'000 logements et de 150 locaux commerciaux, nous menons une politique énergétique rigoureuse afin de réduire notre empreinte carbone, dans le respect de nos engagements en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Notre démarche repose sur un principe simple : inscrire chacune de nos actions dans le respect de l'humain. C'est dans cet esprit que nous nous engageons aujourd'hui aux côtés de l'association Pic-Vert.

Vos avantages en tant que membres Pic-Vert

Nous offrons une **permanence téléphonique** à tout membre de l'association Pic-Vert désireux d'obtenir des conseils gratuits sur sa prévoyance, de sécuriser son patrimoine ou de le transmettre.

Vous bénéficiez ainsi :

- D'une **équipe d'experts en prévoyance à votre écoute** : nos conseillers sont accessibles en tout temps et prêts à vous écouter, à vous accueillir dans nos locaux et à répondre à toute question que vous pourriez avoir concernant votre prévoyance.
- D'un **conseil gratuit et sans engagement** sur votre prévoyance : nos conseillers privilégient une approche axée sur vos besoins spécifiques. Leur mission est de vous orienter vers les meilleurs choix possibles pour sécuriser vos avoirs et vous permettre de vivre sereinement votre retraite.
- D'un **tarif préférentiel pour les membres de l'Association Pic-Vert**.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre **espace en ligne** spécifiquement dédié aux membres de l'association. ■

Permanence PRÉVOYANCE

RENTES GENEVOISES
Place du Molard 11
1204 Genève

Horaires :
du lundi au vendredi 8h-17h

Téléphone :
022 817 17 17

Espace dédié sur
notre site internet :
rentesgenevoises.ch/PicVert



Tarifs du Gaz (la suite)



Christian Gottschall
Membre du comité Pic-Vert
Assprop Genève

Comme vous pourrez le lire sur la double page suivante, voici la réponse du surveillant des prix à notre courrier envoyé le 19 mai dernier à Berne.

Les explications fournies dans ce courrier vont dans le sens de celles communiquées par SIG. Cependant, vu l'ampleur considérable des hausses de coûts fixes et de ces conséquences directes à terme pour les propriétaires consommateurs de gaz lorsque le prix de la molécule de gaz remontera, les réponses ne nous donnent pas entière satisfaction, particulièrement sur la transparence des coûts. Rappelons que ces hausses tarifaires considérables ont été annoncées en parallèle à une baisse générale du prix de la molécule de gaz qui constitue l'essentiel de la facture. En d'autres termes, SIG a profité de l'opportunité de la baisse du prix du gaz pour augmenter en parallèle, les coûts fixes d'abonnement, d'agio vitale, de puissance souscrite et de la taxe PCP (prestations aux collectivités publiques) afin de faire passer ces hausses en catimini. Les services de Monsieur Prix ont-ils réellement analysé avec toute l'attention souhaitée les motivations et les conséquences de ces hausses tarifaires ?

En fait, dans le contexte actuel, plus la consommation de gaz diminuera en lien avec les efforts d'économies



© AdobeStock - littlewolf1989

réalisées par les consommateurs, plus les coûts fixes augmenteront. C'est une forme surprenante de reconnaissance des efforts d'économie accomplis ! Certains de nos membres spécialisés dans le domaine de la tarification ont décidé de poursuivre les investigations et ont réalisé un document de travail très détaillé et complet sur ces modifications tarifaires. Ce dossier sera envoyé à Monsieur Prix dans l'espoir qu'il y porte à nouveau tout son attention. Nous restons dans l'attente d'explications convaincantes sur l'ensemble des paramètres qui ont conduit à ces hausses massives.

Nous vous tiendrons informés à travers le journal sur l'évolution de ce dossier. ►

Comparaison des paramètres tarifaires gaz SIG 2024-2025 (hors TVA)

1) Pour les tarifs Particuliers / Standard / Vitale Bleu Tranche : 0 à 120'000 kWh/an (*)

(*) 20'000 kWh/an correspond par exemple à une villa moyenne (type il selon M. Prix).

120'000 kWh/an correspond par exemple à un petit immeuble de 8 à 21 appartements.

Paramètres tarifaires	Unités	2024 (01.01.2024)	2025 (01.10.2025)	Variation 2025 par rapport à 2024	
Consommation Vitale Bleu	ct/kWh	9.58	7.37	-2.21	-23.1%
Consommation Inter	ct/kWh	9.83	6.72	-3.11	-31.6%
Abonnement	CHF/an	47.90	236.64	188.74	394%
Puissance	CHF/an/kW	21.46	26.69	5.23	24%
Agio Vitale Bleu	ct/kWh	0.25	0.65	0.40	160%
PCP (Prest. Collec. Publ.) % appliqué au montant utilis. rés.	%	11.4	16.0	4.60	40%
Taxe CO2	ct/kWh	2.161	2.161	0.000	0.0%
TVA	%	8.1	8.1	0.0	0.0%

Hausses "discretées".

Chiffres en bleu = valeurs à saisir. Elles viennent des pages 7 des catalogues des tarifs gaz 2024 et 2025.
Voir copies aux pages 2 à 4. Le reste se calcule automatiquement.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Surveillance des prix SPR

CH-3003 Berne

SPR; dia

POST CH AG

Pic-Vert Assprop
Monsieur Christian Gottschall
Rue Jean-Sénebier 20
1205 Genève

Par e-mail :
administration@assprop.ch

Numéro du dossier : PUE-312-637

Berne, (date cf. tampon de la date de la signature électronique)

Votre communication au Surveillant des prix concernant la tarification du gaz des SIG

Monsieur,

Nous vous remercions pour votre courrier du 19 mai 2026, ainsi que pour la transmission de votre échange avec les SIG et des documents explicatifs relatifs à la tarification en place. Après examen des documents soumis, la Surveillance des prix formule les observations suivantes.

La Surveillance des prix peut intervenir lorsqu'il existe des indices de prix abusifs au sens de la LSPr, en particulier lorsque les recettes excèdent les coûts imputables majorés d'un bénéfice approprié. Cette appréciation s'effectue principalement au regard de la structure des coûts du fournisseur et du fonctionnement du marché du gaz, notamment en présence de situations de puissance sur le marché. En ce qui concerne la structure tarifaire, les entreprises disposent d'une grande marge de manœuvre. Une adaptation des frais de base peut se justifier si, parallèlement, les composantes tarifaires liées à la consommation sont réduites. Les coûts d'exploitation et d'investissement des réseaux de gaz sont en principe indépendants de la consommation. L'infrastructure doit néanmoins permettre de couvrir les pics de consommation pendant les mois d'hiver les plus froids. Les coûts de réseau pour les réseaux de gaz sont donc principalement des coûts fixes. Cela peut justifier une part tarifaire indépendante de la consommation proportionnellement élevée.

Plusieurs réseaux de gaz ont commencé à pondérer davantage la puissance en kW dans leurs tarifs. Les consommateurs paient ainsi pour la capacité de mise à disposition de l'énergie, c'est-à-dire le volume maximal de gaz pouvant être prélevé à un moment donné. Du point de vue du principe du pollueur-payeur, cela est justifié. D'un point de vue écologique, les redevances liées à la consommation

Surveillance des prix SPR
Anaxamène Dimitriades
Einsteinstrasse 2
3003 Berne
Tél. +41 58 462 21 01
anaxamene.dimitriades@pue.admin.ch
<https://www.preisueberwacher.admin.ch/>



PUE-D-FD263501/59

incitent à économiser l'énergie et les redevances liées à la puissance incitent à rénover les bâtiments sur le plan énergétique, car la puissance peut ainsi être réduite dans certaines circonstances. Il va sans dire que la modification tarifaire peut également entraîner une nouvelle répartition des coûts de la facture de gaz entre les propriétaires immobiliers et les locataires, si les redevances de base sont augmentées et les redevances liées à la consommation réduites. Comme vous pouvez le constater, de nombreux facteurs influencent la politique tarifaire des fournisseurs de gaz. À notre avis, et sur la base des documents confidentiels reçus en interne, la révision tarifaire des SIG s'inscrit dans le cadre habituel du secteur et ne saurait en soi être qualifiée d'abus au sens de la LSPr.

Le Surveillant des prix a renoncé à une évaluation formelle détaillée des deux dernières adaptations tarifaires (effectuées en octobre 2025 et en avril 2026) des SIG sur la base notamment de ses critères d'intervention et d'une évaluation sommaire de l'évolution globale du tarif, d'ailleurs plus bas que la moyenne nationale. De manière générale, le Surveillant des prix approuve une répercussion relativement rapide des baisses de prix sur les marchés de l'énergie aux clients. Il a pris acte du fait que les SIG ont subi ces dernières années des pressions sur les marges par rapport aux années précédentes, qui sont vraisemblablement imputables à la forte hausse des prix d'achat, en particulier en 2022¹ et 2023². Il est également vrai, en principe, que les coûts du réseau ne baissent que peu ou avec un certain retard lorsque la consommation de gaz diminue. Dans le cadre d'une tarification orientée vers les coûts, les montants facturés sont directement déterminés en fonction des coûts effectifs de la prestation. Dès lors, si ces coûts sont élevés ou répartis sur un nombre limité d'usagers, cela peut se traduire par des prix unitaires plus élevés.

Comme vous pouvez le comprendre, nous nous efforçons, dans le respect du cadre légal, de défendre au mieux les intérêts des consommateurs suisses. Nous espérons que les éléments qui précèdent répondent à vos interrogations et vous remercions pour votre signalement concernant les modalités tarifaires.

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.



Meierhans Stefan X9B3X
26.06.2026
PREISÜBERWACHER / SURVEILLANT DES PRIX
Info: admin.ch/signature | validator.ch

Stefan Meierhans
Surveillant des prix

¹ https://media.sig-ge.ch/documents/sig/rapport_annuel/rapport_financier_2022.pdf

² https://media.sig-ge.ch/documents/sig/rapport_annuel/rapport_financier_2023.pdf



VOTRE ASSOCIATION



Vrai ou faux ?

On trie les idées reçues à propos des tiques

Le magazine de la Salamandre plonge dans l'univers des tiques. Rien que d'y penser, ça vous démange et vous voulez en savoir davantage ?

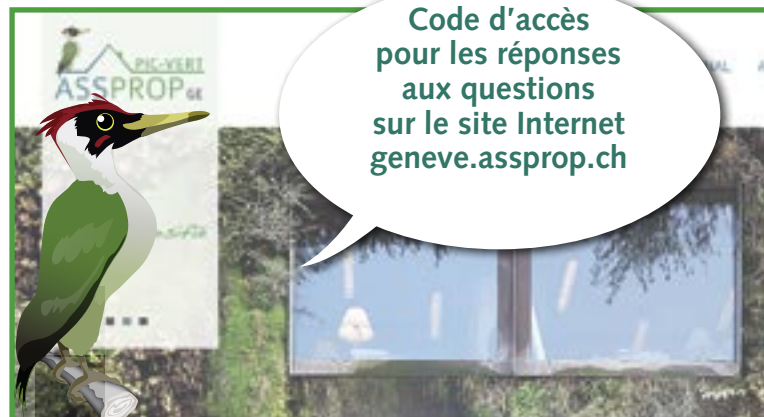


Abonnez-vous à ce média libre et engagé pour la nature et découvrez tout sur cette terrible bestiole et bien d'autres articles passionnants sur la faune et la flore.

<https://boutique.salamandre.org>



© AdobeStock_Olga Ko généré à l'aide de l'IA



AVEC LA COUVERTURE PIC-VERT TOUT DEVIENT CLAIR



www.lemanrisco.com

NOS SERVICES NE SE LIMITENT PAS À VOS LIMITES

ASSURANCES COURTAGE GESTION DE PORTEFEUILLES ENTREPRISES ET PARTICULIERS

Léman Risco SA

■ 211, Route de Ferney

■ CH-1218 Le Grand-Saconnex

■ Tél. +41 (0) 22 338 03 10

■ info@lemanrisco.com

Ne faites pas confiance aux chauffages au sol de plus de 35 ans !

Les chauffages au sol vieux de plus de 35 ans doivent faire l'objet d'une analyse. En effet, nombreuses sont les anciennes conduites de chauffage au sol qui sont fabriquées à partir de plastique. Elles se fragilisent et s'encrassent avec le temps. Si vous ne réagissez pas à temps, les conséquences peuvent être coûteuses. Voilà pourquoi il est fortement conseillé de réaliser une analyse préventive.

LES CONDUITES SE FRAGILISENT

Les chauffages au sol garantissent confort et gain de place. Néanmoins, la distribution de chaleur invisible prend de l'âge. Elles se fragilisent et s'encrassent, les deux causes principales de la perte d'efficacité des systèmes de chauffage au sol. Si les problèmes ne sont pas identifiés à temps, les dommages sont la plupart du temps irréparables. Ces problèmes touchent plus particulièrement les systèmes installés entre 1970 et 1990, car, à l'époque, les conduites étaient généralement fabriquées en matière plastique simple. Ces dernières se fragilisent avec le temps.

DES SOLS FROIDS. QUE FAIRE?

Lorsque votre chauffage au sol ne vous fournit plus les performances souhaitées, que certaines pièces restent froides et que la régulation ne fonctionne pas correctement, il est préférable de faire intervenir un spécialiste. Ce dernier devra inspecter l'installation sur place dans les moindres détails.

DE LA CLARTÉ GRÂCE À L'ANALYSE

Il est impératif d'analyser l'ensemble des composants et d'évaluer les résultats sur la base de valeurs indicatives normalisées de la SICC. Ce n'est qu'après une analyse complète que vous connaîtrez clairement l'état réel de votre chauffage au sol. Une telle analyse peut déjà être effectuée pour quelques centaines de francs et permet de déterminer formellement la faisabilité d'un assainissement.

COUCHE PROTECTRICE

La version originale pour l'assainissement des conduites par l'intérieur a été commercialisée en 1999 par Naef GROUP. Elle permet d'assainir les chauffages au sol existants sans travaux de chantier. Le revêtement intérieur sert ici d'enveloppe protectrice pour éviter toute fragilisation supplémentaire.



Identifier à temps les problèmes de chauffage au sol et éviter le chantier.

10 ANS DE GARANTIE

Le HAT-System est le seul procédé d'assainissement des conduites par l'intérieur garantissant l'étanchéité à l'oxygène conformément à la norme DIN 4726 des conduites en plastique équipant les chauffages au sol. Il arrête ainsi le vieillissement. De cette manière, le prolongement de la durée de vie des conduites est garanti. En parallèle, tous les autres composants essentiels du chauffage au sol sont entretenus ou remplacés. La désidérabilité de la version originale est mise en valeur par une garantie de 10 ans.

ASSAINIR AU LIEU DE RINCER

Depuis quelques années, divers prestataires proposent également des rinçages ou encore des procédés de nettoyage. Il est important de savoir que ces alternatives ne permettent pas de résoudre le véritable problème, à savoir la fragilisation du matériau de la conduite. En revanche, le HAT-System permet d'assainir réellement le chauffage au sol.

RÉSERVER UNE ANALYSE PRÉVENTIVE

L'analyse de l'état est effectuée par un spécialiste de Naef GROUP chez vous pour seulement **CHF 280.- au lieu de CHF 380.- (offre spéciale)**. L'analyse comprend un état des lieux actuel selon les directives en vigueur et des conseils concernant les étapes suivantes.mesures à prendre.



Scannez le QR-Code et demandez un entretien conseil sans engagement.

Naef GROUP
Route du Pré-du-Bruit 1, 1844 Villeneuve
Tél.: +41 24 466 15 90
Adresse e-mail: info@naef-group.com
www.chauffageausol.ch



Assainissement des conduites par l'intérieur
GROUP | Leader en Suisse depuis 1985 avec l'original





Un numéro vous manque ?
Prenez contact avec notre secrétariat
et nous nous ferons un plaisir
de vous le faire parvenir.

☎ 022 810 33 20

Adhérez à l'Assprop



Formulaire d'adhésion à renvoyer au secrétariat

Assprop.ch - Rue Jean-Sénébier 20 - 1205 Genève - CCP 01-29971-8 - IBAN CH58 0900 0000 1201 3990 7

L'adhésion peut également s'effectuer 'en ligne' www.assprop.ch

Canton sur lequel se trouve le bien immobilier ☐ Genève ☐ Vaud ☐ Autre (spécifiez) _____

Le soussigné demande son adhésion à l'Assprop en tant que ☐ propriétaire ☐ co-propriétaire ☐ locataire

Nom _____ Prénom _____

Profession _____ Nationalité _____

E-mail _____ Année de naissance _____

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

No de tél. privé _____ No de tél. prof. _____

L'adresse privée ci-dessus ne correspond pas à celle du bien dont je suis propriétaire ou co-propriétaire.
L'adresse du bien immobilier est la suivante:

Rue _____ No _____

No postal _____ Localité _____

Les statuts de l'Assprop sont disponibles sur le site Internet www.assprop.ch

Finance d'entrée de 20 CHF + cotisation annuelle 120 CHF.

Date _____ Signature _____

Comment avez-vous découvert l'association ? _____

☐ Je souhaite m'abonner à PilierPublic pour être informé des avis d'enquête publique (cf. geneve.assprop.ch/prestations/offres-speciales)



QR Code pour
payer directement
votre cotisation